78e ANNEE, No 206 — Publié sous le contrôle de l'autorité militaire allemande — LE NUMERO : 5 CENTIMES — Vendredi et samedi, 1er et 2 septembre 1916

Tarif des annonces
Ann. 2e page, la lig. 0.30
— notaires, avoués, huissiers, directeur de vente, la lig. 0.30
Annonces financ. » 0.40
Nécrologie » 1.00
Faits divers fin » 1.25
Faits divers corps » 1.50
Chronique locale » 2.00
Réparations judic. » 2.00
Des remises sont accordées proportionnellement au nombre des insertions demandées.
On traite à forfait pour les annonces périodiques.
S'ad. bur. du journal.

L'AMI DE L'ORDRE

JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENTS POSTAUX
3 mois . . . . fr. 3.75
Les abonnements se prennent EXCLUSIVEMENT aux bur. de postes ou aux facteurs.

BUREAUX
rue de la Croix, 29, Namur

Collège N.-D. de la Paix, Namur

Bulletin météorologique du 1er septembre

—o—

(8 heures du matin)

Haut. barométrique à 0 . . .	754 6
Variat. bar. dep. la veille . . .	+ 3 7
Température de l'air . . .	15 3
Tempér. max. de la veille . . .	20 0
Tempér. min. de la nuit . . .	12 2
Direction du vent . . .	SE
Vitesse du vent (m. pr sec.) . . .	1 0
Humid. de l'air max. = 100 . . .	93
Eau tombée en millim. . . .	0 0

LA GUERRE

COMMUNIQUE ALLEMAND

Berlin, 31. — **A l'Ouest.** — *Dans le secteur* du front qui s'étend des deux côtés d'Armentières, l'ennemi a développé une grande activité; ses détachements de reconnaissance, qui se sont avancés après de fortes canonnades, ont été repoussés.

Près de Roclincourt, au Nord d'Arras, une patrouille allemande a fait un certain nombre de prisonniers dans les tranchées anglaises.

Des deux côtés de la Somme, le duel d'artillerie reste très violent.

On annonce que, hier matin, au Sud de Martinpuich, une tranchée s'avançant en saillant vers la position ennemie a été perdue.

Dans la région de la Meuse, le calme a été la note dominante, abstraction faite de petits combats de grenades à main livrés près de Fleury.

A l'Est. — A l'Ouest de Riga, dans le secteur de la tête de pont de Dwinsk, dans le coude du Stochod, au Sud-Est de Kowel, au Sud-Ouest de Luck et dans certains secteurs occupés par l'armée du général comte von Bothmer, de violents combats d'artillerie se poursuivent.

Dans les Carpathes, au cours de la prise d'assaut de Kukul, nous avons fait prisonniers un officier et 199 soldats; des contre-attaques ennemies ont été repoussées à cet endroit.

Au cours d'attaques aériennes dirigées contre des installations militaires établies à Luck et à Torczyn, nos aviateurs ont descendu trois avions ennemis. Un autre a été mis hors de combat le 29 août près de Listopady, sur la Bérézina.

Dans les Balkans. — Aucun événement important à signaler.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Paris, 30, 3 h. — Sur l'ensemble du front, canonnade habituelle. Rien à signaler au cours de la nuit, sauf une opération de détail qui nous a permis de réaliser des progrès à l'Est du village de Fleury.

Un avion ennemi a été abattu au cours d'un combat par un de nos pilotes. L'appareil ennemi s'est écrasé sur le sol près de Fresnes en Woëvre.

11 h. du soir. — Sur le front de la Somme, activité moyenne de l'artillerie. Le mauvais temps continue.

En Lorraine, dans le secteur de Reillon, des détachements ennemis ont par deux fois tenté d'approcher de nos lignes. Nos tirs de barrage les ont repoussés.

Rien à signaler sur le reste du front.

COMMUNIQUE ANGLAIS

Londres, 29 août. — **Soir.** — **A l'exception** des combats habituels de grenades à main, on ne signale aujourd'hui qu'une action d'infanterie, au cours de laquelle un détachement ennemi s'est approché de nos tranchées près du Moulin de Pozières; il a été rapidement repoussé et a perdu 7 hommes.

De violents orages ont entravé les opérations de l'infanterie; par contre, l'artillerie a été très active.

Au soir, les Allemands ont violemment bombardé le bois de Delville et, dans l'après-midi, le terrain situé devant le Moulin de Pozières, ainsi que le bois d'Authuille et le bois de Thiepval. Des deux côtés, l'artillerie a été également très active près de la redoute Hohenzollern, vis-à-vis de Cuinchy et de Givenchy et dans le saillant d'Ypres.

Le nombre des prisonniers au cours des dernières vingt-quatre heures s'est élevé à 20.

Hier, au cours de différents combats aériens, deux avions ennemis ont été détruits et deux autres fortement endommagés. Deux de nos aviateurs ne sont pas rentrés.

COMMUNIQUE AUTRICHIEN

Vienne, 31. — **Front de l'Est.** — Sur les hauteurs à l'Est de Herkules Furdoek, des attaques roumaines ont été repoussées. Les troupes impériales et royales, combattant dans la montagne de Csik, ont occupé de nouvelles positions dans les hauteurs à l'Ouest de Csik-Szereda. A part cela la situation est inchangée au front de la Hongrie.

Au front russe, l'ennemi a déployé une activité plus grande de son artillerie en de nombreux endroits.

Fronts italien et du Sud-Est. — Aucun événement important.

COMMUNIQUE ITALIEN

Rome, 29. — Sur le front du Trentin, malgré le mauvais temps continuel, nos troupes ont de nouveau remporté quelques brillants succès. Au cours d'une rencontre sur les versants Nord-Est du mont Maja, vallée de Posina, elles ont repoussé l'ennemi, lui ont infligé des pertes et ont fait une vingtaine de prisonniers, parmi lesquels un officier.

Sur le mont Cimone, une action efficace de nos lanceurs de bombes a obligé l'ennemi à se retirer sur une partie de son front au Nord de la crête.

Dans la région de la vallée de Fasso (Avisio), des Alpins ont conquis, après un combat acharné, la cime du Cauriol qui surplombe de 495 mètres des rochers abrupts. La position a été immédiatement fortifiée et se trouve fermement entre nos mains. Nous avons enlevé à l'ennemi une trentaine de prisonniers, parmi lesquels 1 officier.

L'artillerie ennemie s'est montrée active contre nos positions établies sur le Sief (Cordevole supérieur), à Castelelto (Tofana) et dans les vallées supérieures du But et de Fella.

Sur l'Isonzo inférieur, les faubourgs de Görz et de Gradisca ont été bombardés par intermittences.

Un avion ennemi a lancé des bombes et des fléchettes sur le bassin de Cortina d'Ampezzo; il n'y a eu ni victimes ni dégâts.

COMMUNIQUE TURC

Constantinople, 31. — Du front de l'Irak et du front de Perse, rien de nouveau à signaler.

Sur le front du Caucase, nous avons, à notre aile droite, repoussé des contre-attaques tentées, dans plusieurs secteurs, en vue d'arrêter notre marche en avant; les assaillants ont subi des pertes.

Au centre, notre artillerie a entravé les travaux de retranchement de l'ennemi et démoli ses tranchées. A l'aile gauche, violente fusillade, rien d'autre. Un aviateur ennemi, parti d'Imbros, a été chassé par notre feu lorsqu'il tenta de survoler Sedd-ul-Bahr.

Sur le littoral Sud de Tschesmé, un monitor ennemi a lancé une vingtaine de projectiles contre deux objectifs différents. N'ayant obtenu aucun résultat, il s'est retiré.

Rien d'important à signaler des autres fronts.

COMMUNIQUE RUSSE

Pétrograd, 30. — Dans la région au Nord de Dunabourg, un de nos aéros a, au cours d'un combat aérien, descendu un fokker allemand, qui est tombé dans les lignes ennemies.

Au Sereth supérieur, des tentatives de l'ennemi pour passer à l'attaque ont été repoussées par notre feu. Nous avons repoussé également les attaques ennemies à la Bistritza. Dans les Carpathes, à l'Ouest de Nadvorna, nos troupes se sont emparées du village de Rafailowa, à la Bistritza, ainsi que de la montagne de Pantyra, qui forme la frontière de la Hongrie, que nos détachements avancés ont atteinte sur un front de 25 à 30 verstes.

Au front macédonien

COMMUNIQUES BULGARES

Sofia, 30. Communiqué du 28 août. — Après avoir repoussé les Serbes opérant dans la plaine de Lerine (Florina), nos troupes de l'aile droite se retranchent dans leurs nouvelles positions au Nord et à l'Ouest du lac d'Ostrowo.

Des attaques serbes tentées à plusieurs reprises dans la région de la Moglena ont été repoussées avec des pertes si lourdes que les Serbes ont été obligés de renoncer à de nouvelles entreprises.

Marchant de l'avant, nos troupes ont conquis la hauteur au Sud de Sborsko, dans la vallée du Vardar. Canonnades peu intenses et combats de patrouilles, de part et d'autre.

Les troupes de notre aile gauche, après avoir rejeté au delà de la Strouma et du lac de Tachyno toutes les forces franco-anglaises qui se trouvaient autour de Sérès, Drama et Kavalla, se retranchent dans leurs nouvelles positions à l'Est de la Strouma et sur le littoral de la mer Egée, depuis le golfe d'Orfano jusqu'à l'embouchure de la Mesta.

Sofia, 30. — Sur le front macédonien, pas de modification importante à signaler.

Nos troupes ont atteint les positions qu'elles avaient ordre d'occuper et s'y sont fortifiées. L'ennemi, après les défaites que nous lui avons infligées et qui ont fait échouer son offensive, se borne à entretenir sur tout le front un feu d'artillerie inefficace. Au Nord du lac d'Ostrowo et dans la vallée de la Matnitza seulement, l'ennemi s'efforce, par de vaines contre-attaques, de reprendre les positions perdues et d'améliorer sa situation, devenue intenable; toutes ces tentatives ont échoué.

Le feu de notre artillerie a fait sombrer deux canots à vapeur sur le lac de Tachino.

La flotte ennemie a bombardé sans résultat l'embouchure de la Mesta.

Une escadrille aérienne a attaqué le pont près de la gare de Buk; il n'y a eu ni dégâts ni victimes.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Paris, 30. — Sur le front de la Strouma et dans la région du lac de Doiran, les Alliés ont bombardé les organisations de l'ennemi.

A l'Ouest du Vardar, les Alliés ont réalisé quelques progrès du côté de la Jumnica.

Dans les secteurs de Vetrenik et d'Ostrowo, la lutte d'artillerie continue avec violence.

Une attaque bulgare, lancée sur les positions alliées à l'Ouest du lac d'Ostrowo, a été prise sous les feux des batteries serbes et s'est retirée, ayant subi des pertes sérieuses.

COMMUNIQUE ANGLAIS

Londres, 30. — L'artillerie ennemie a bombardé Kopriva, au front de la Strouma, dans la nuit du 28 au 29 août. Dans la matinée du 29, l'artillerie anglaise a répondu. Elle a réussi à réduire les batteries ennemies au silence. Le 29 août, 8 aéros anglais ont bombardé avec succès la gare de Drama, ainsi que des troupes et des transports près de Berna. Les batteries anglaises ont dispersé un détachement ennemi près de Doldscheli, au front de Doiran.

La situation

Sauf en Picardie, où le mauvais temps n'empêche pas la guerre de tranchées d'exercer ses ravages, les opérations chôment sur les grands fronts européens.

Nous ne parlons naturellement pas des Balkans, où elles n'en sont encore qu'à leur début. Il s'avère toutefois que l'offensive entreprise par les Roumains contre la frontière de la Transylvanie se heurte à une sérieuse résistance au Sud de la Bukovine et dans la vallée du Danube. Vienne annonce en effet, que des combats sont engagés avec l'aile droite des Roumains dans les monts Gyergyo, et que, simultanément, les troupes austro-hongroises tiennent tête aux attaques dirigées par leur aile gauche contre les hauteurs au Nord-Ouest d'Orsova.

Au centre du front transylvanien, les premières troupes autrichiennes se retirent sur la ligne de défense préparée, laissant aux mains de leurs adversaires plusieurs localités frontières, notamment celle de Kronstadt (Brasso), dont nous signalions hier la situation stratégique précaire.

Le long de la frontière roumano-bulgare, aucun événement militaire n'est encore annoncé. Il ne s'est rien passé d'important non plus en Macédoine, où les Bulgares consolident les positions qu'ils ont réussi à occuper sur les flancs de l'armée Sarrail.

Les combats à l'Ouest

Berlin, 30. — A l'Ouest, les Anglais attaquent de nouveau. Un violent bombardement précède chaque attaque. Cependant, les événements du 28 août prouvent que la force de leurs assauts n'est plus aussi grande que celle du début du combat de la Somme. On a combattu entre Thiepval et Pozières, au bois de Delville et au Sud-Est de Guillemont.

Suivant des informations du camp adverse, le but de la direction anglo-française n'est plus le même que précédemment. Il ne s'agit plus de conquérir Péronne et Combles, de percer notre front, mais de retenir au front de l'Ouest le plus de forces allemandes possible par des attaques, quelque meurtrières qu'elles soient, afin de faciliter la tâche des Russes et des Roumains à l'Est, car là plus qu'à l'Ouest l'adversaire semble attendre maintenant une décision.

DANS LES BALKANS

Sofia, 30. — Un conseil des ministres a eu lieu hier soir à Sofia; il a examiné la situation créée par la déclaration de guerre de la Roumanie à l'Autriche-Hongrie.

Avant la séance, M. Radoslawof avait conféré avec le Roi.

Berlin, 30. — La déclaration de guerre de la Bulgarie à la Roumanie est imminente.

Milan, 31. — Dans son éditorial, le « Corriere della Sera » conseille à la Roumanie de subordonner ses opérations contre l'Autriche-Hongrie au plan militaire commun de l'Entente dans les Balkans. Avant tout, dit-il, il faut que les Bulgares et les Turcs soient battus et la Serbie et le Montenegro reconstitués. C'est pour atteindre ce seul but que l'Italie participe aux opérations dans les Balkans. Lorsque les royaumes de Serbie et du Montenegro seront rétablis, alors seulement devra commencer l'invasion de la Hongrie.

Milan, 31. — Les communications télégraphiques avec la Roumanie doivent passer par la Russie et subissent un retard moyen de soixante heures.

Vienne, 31. — Le neuvième train Merkur, qui transportait des marchandises des puissances centrales en Roumanie, était déjà en route lorsque la Roumanie est entrée en guerre. Ce train, composé de vingt-trois wagons, a été arrêté à Clausenbourg.

Un remorqueur, qui transportait en Roumanie des marchandises amenées par quarante-sept wagons, a également été retenu.

Londres, 30. — Le correspondant de guerre du « Daily Mail » auprès de l'armée russe annonce que les Allemands et les Autrichiens sont plus forts en nombre à l'heure actuelle qu'au début de l'offensive du général Brussilow et en dépit des succès russes en Galicie et en Bukovine. Les Autrichiens ont reçu à eux seuls 400,000 hommes de renfort.

Un ultimatum de la Roumanie à la Bulgarie

Londres, 31. — On mande de Salonique au « Daily Telegraph » en date du 29 : L'« Opinion » apprend de source autorisée que la Roumanie adressera un ultimatum à la Bulgarie, dans lequel elle exigera l'évacuation de la Serbie et le rétablissement du partage des territoires, fixé par le traité de Bucharest.

SUR MER

Courrier postal saisi. — Copenhague, 30 août. — L'administration des postes danoises annonce que les Anglais ont saisi à Kirkwall le courrier postal que transportait le vapeur danois « United States », qui est en route de Copenhague pour New-York.

Navire torpillé. — Perpignan, 30 août. — Le navire italien « Manille », ayant 27 hommes d'équipage à bord, a été torpillé samedi. L'explosion a fortement avarié le bâtiment, qui a réussi à se maintenir sur l'eau grâce aux tonneaux vides qu'il transportait. Un matelot a été tué.

Perte d'un croiseur américain. — Saint-Domingue, 30 août. — Le croiseur « Memphis » a été arraché mardi du port de Saint-Domingue par un raz-de-marée; le navire a été lancé contre les récifs et s'est brisé. A l'exception d'une vingtaine d'hommes, l'équipage a pu être sauvé.

Dunkerque déclaré port de guerre. — D'après le « Petit Parisien », le port de Dunkerque vient d'être déclaré port de guerre, pour toute la durée des hostilités, sur le désir du gouvernement anglais. A l'avenir, les navires de guerre et de commerce anglais ne paieront plus aucun droit de pilotage et de remorquage dans ce port.

Nouvelles diverses

Rome, 31 août. — L'« Osservatore Romano » annonce que le gouvernement français, suivant l'exemple du gouvernement allemand, vient de consentir à l'envoi en Suisse de prisonniers de guerre pères d'au moins trois enfants et qui sont internés depuis plus de dix-huit mois.

La Haye, 29 août. — A partir du 1er septembre, la Conférence des neutres, fondée à la suite de l'expédition pacifiste américaine Ford, transférera son siège de Stockholm à La Haye.

Vienne, 31. — Le 30 août, le ministère des affaires étrangères austro-hongrois a prié l'ambassadeur espagnol auprès du Quirinal de protester, au nom du gouvernement austro-hongrois, auprès du cabinet de Rome, contre la confiscation du Palazzo Venezia, siège de l'ambassade d'Autriche-Hongrie auprès du Saint-Siège. Cette protestation conclut :

Le fait d'avoir expulsé de ce palais l'ambassade d'Autriche-Hongrie auprès du Saint-Siège porte atteinte aux prérogatives du Saint-Père et viole le droit de l'Autriche-Hongrie. Tout en déclarant qu'il considère comme nul et non avenu le décret pris par le gouvernement italien le 25 août, le gouvernement austro-hongrois se réserve de prendre toutes les mesures que comporte la situation.

Une conférence des socialistes-démocrates allemands à Berlin. — On mande de Berlin que la conférence des socialistes-démocrates de l'Empire commencera probablement le 7 septembre. Les délibérations, qui auront lieu dans le palais du Reichstag, à Berlin, et dureront probablement plusieurs jours, ne seront pas publiques.

Les Russes en Perse. — On mande de Téhéran à la « Novoie Vremia » que la situation de l'armée russe qui opère sur le front turc de Perse, dans le désert de pierres de Bussitumaki, peut être considérée comme désespérée. La malaria sévit à l'état épidémique, les services sanitaires fonctionnent très mal, les arrivages de vivres ont cessé, les attaques turques deviennent de plus en plus violentes et les armées russes sont condamnées à périr petit à petit. A Téhéran, les esprits sont très montés et l'on craint un coup de main contre le gouvernement russophile de Sipachdar.

Troubles en Mandchourie. — Stockholm. — Dans le Sud de la Mandchourie, des incidents se produisent continuellement entre Japonais et indigènes. D'après une nouvelle officielle, un combat a eu lieu à proximité de la station de chemin de fer de Gochiatoum. Des coolies ont franchi la concession de la voie ferrée du Sud de la Mandchourie, et des troupes chinoises ont ouvert le feu sur un détachement japonais.

Les puissances en guerre. — Par le fait des deux dernières déclarations de guerre, quatorze puissances se trouvent aux prises. D'une part : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie. D'autre part : la Russie, la France, la Belgique, l'Angleterre, la Serbie, le Montenegro, le Japon, le Portugal, l'Italie et la Roumanie.

En Europe, restent sept pays qui ne sont pas en guerre. Ce sont : l'Espagne, la Grèce, la Suisse, la Hollande, le Danemark, la Suède et la Norwège.

Les munitions. — D'après la « Telegraphen Union », quoique l'on ne connaisse encore aucun chiffre précis concernant la formidable consommation des munitions au cours de la guerre actuelle, ou bien, lorsqu'ils sont connus, qu'on les garde secrets, on peut cependant affirmer que cette consommation dépasse toutes évaluations préalables.

Suivant le « Bulletin des Armées », il fut employé, par exemple, par les deux adversaires, cent mille obus sur un front de huit kilomètres, et il fut constaté qu'un mètre de front avait été atteint six fois plus qu'au cours de la plus chaude journée de combat durant la guerre de 1870-1871, au cours de laquelle l'artillerie allemande employa environ 817,000 projectiles pour faire toute la campagne.

Suivant les rapports russes, les Autrichiens auraient tiré 700,000 projectiles à la grande bataille de Galicie. Pour le transport de cette quantité d'obus, on employa un millier de wagons de chemin de fer.

Au moment de l'offensive française de l'an dernier au Nord d'Arras, l'artillerie française a lancé en un jour trois cent milles projectiles, pesant 4,500,000 kilos.

Déclarations de neutralité. — Le Danemark vient de déclarer officiellement sa neutralité vis-à-vis de la guerre austro-roumaine.

Le journal officiel des Pays-Bas publie une déclaration de neutralité à l'occasion de la guerre entre l'Italie et l'Allemagne.

Une déclaration semblable a été faite en ce qui concerne la guerre entre la Roumanie, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne.

DANS LE PAYS

Y aura-t-il pénurie de vivres?

Non, répond le *Messager de Bruxelles*, qui consacre à cette question primordiale un fort intéressant article. Il n'y a point, dit-il, de raisons de nous alarmer. « D'une part, nous avons appris que les récoltes américaines dépassent tout ce qu'on pouvait espérer, laissant la plus large marge à l'exportation éventuelle. D'autre part, il y a quelques mois, la population belge a appris, avec une vive satisfaction d'ailleurs, que l'intégralité des récoltes dans les sept provinces soumises aux lois de l'occupation lui resterait acquise pour ses besoins propres.

Qu'il y ait des denrées qui viennent à se faire rares, à manquer même, c'est possible, probable même, mais de là à la famine, il y a un abîme. »

Pourtant, il nous faut établir notre budget de consommation, savoir ce dont nous avons besoin, connaître ce dont nous disposons; nous pourrons ainsi prendre éventuellement toutes les mesures nécessaires. Avant tout, que sera notre récolte de cette année? Plusieurs causes nous empêchent de fixer ce point bien exactement.

» D'abord, les deux provinces d'étapes sont précisément celles qui donnent le plus puissant rendement agricole; soustraites au régime général, elles occasionneront nécessairement une diminution sensible du rendement total. Ensuite, la récolte en pays wallon — principalement dans la Hesbaye occidentale et dans le Sud-Brabant — donnera des résultats inférieurs à la normale, les terres n'ayant pas pu y être travaillées ni nourries avec la sollicitude habituelle. »

Or, avant la guerre, en temps normal, nous étions déjà tributaires de l'étranger pour les besoins de notre alimentation. Nos importations étaient alors de 3,920,000 tonnes de produits divers, dont nous réexportions 940,000 tonnes; soit un excédent de 2,980,000 tonnes restant dans le pays. Par habitant, cela représente une consommation moyenne de 425 kg. par an ou de 1,140 grammes par jour.

Il s'agit là de produits divers : boissons et objets quelconques d'alimentation, qui ne répondent pas tous à d'impérieux besoins.

« Si, continue notre confrère bruxellois, nous nous en tenons aux denrées de première nécessité, notre situation tributaire ne nous semble pas atténuée, au contraire.

Prenons les céréales par exemple (froment, seigle, épeautre, méteil, etc.); en année moyenne, nous en importions 1,988,000 tonnes, dont 635,000 sont réexpédiées au dehors : restent pour la consommation 1,353,000 tonnes.

L'industrie en détourne une partie, mais nous pouvons évaluer à 1 million de tonnes la partie de l'importation prise par l'alimentation. Cela donne par habitant 140 kilos annuellement, et, en tenant compte des déchets de mouture, 325 à 340 grammes par jour, soit à peu près la ration de pain actuelle.

Admettons pour un instant que l'aide étrangère vienne à nous manquer, que nous fourniraient nos propres ressources?

Notre production en céréales a toujours été très variable; il y a quelques années à peine, elle était insignifiante. Malgré le régime douanier qui la stimula quelque peu, elle demeura médiocre. A côté des 1,600,000 tonnes environ que réclament nos besoins alimentaires et industriels, notre agriculture ne nous fournit guère que 300,000 tonnes de céréales en temps ordinaire. En nous rationnant comme nous le sommes actuellement, nous aurions avec cette quantité pour quatre mois de « pain sur la planche »; mais les causes de diminution que nous avons citées plus haut et le fait qu'il faut encore faire la part — si parcimonieuse qu'elle soit — des industries diverses : brasseries, distilleries, etc., tout cela donc nous réduit la portion et nous ne pouvons guère compter pour l'alimentation que sur 200,000 tonnes environ, qui nous assureraient le pain quotidien pendant soixante-cinq jours environ. »

Seulement, nous n'avons pas à ne compter que sur nous-mêmes. Veillons, soyons économes, et nous pouvons nous rassurer.

Communiqués et Arrêtés DU GOUVERNEMENT

Le commerce du beurre

ARRETE concernant la réglementation du commerce du beurre. — Art. 1er. — Dans toute exploitation, on devra employer dorénavant à la fabrication du beurre la même quantité moyenne de lait que celle qui y a été utilisée à cette fin jusqu'à présent.

L'utilisation du lait non écrémé en vue de la fabrication du fromage ne sera permise qu'aux personnes qui, avant le 1er août 1914, s'occupaient déjà professionnellement de la fabrication du fromage au moyen de lait non écrémé. Dans les exploitations de ce genre, la quantité maximum de lait non écrémé réservée à la fabrication du fromage ne devra pas dépasser la quantité employée à cette production antérieurement à la date du 1er août 1914.

Le chef de l'administration civile (Verwaltungschef) pourra autoriser des exceptions.

Art. 2. — Il est défendu d'abattre des vaches laitières, c'est-à-dire des vaches donnant plus de 4 litres de lait par jour.

Cette défense ne s'applique pas aux abatages rendus nécessaires soit par une maladie grave contractée par la bête, soit par un accident; cette nécessité devra, dans les deux cas, être certifiée par le vétérinaire agréé compétent.

Les abatages forcés de vaches laitières devront être déclarés, sans délai, au bourgmestre de l'endroit où ils auront eu lieu; le certificat du vétérinaire agréé sera joint à la déclaration; le bourgmestre devra transmettre les déclarations et les dits certificats au commissaire civil près le chef d'arrondissement.

Art. 3. — A partir du 4 septembre 1916, tout producteur de beurre devra consentir à vendre au prix maximum sa production entière et régulière de beurre (art. 1er) au Butterwertriebsverband nommé Fédération nationale des unions professionnelles de marchands et producteurs de beurre et à la livrer à tel endroit et à tels jour et heure que le bourgmestre de la commune indiquera à cette fin après s'être entendu avec le commissaire civil compétent.

L'obligation de livrer ne portera pas sur : 1. La quantité de beurre réservée, conformément aux règles générales concernant la consommation du beurre (art. 10), à la consommation soit du producteur lui-même, soit des agriculteurs qui fournissent leur lait à une laiterie; 2. La quantité de beurre que le producteur vend, conformément aux mêmes règles, soit aux habitants de sa propre commune, afin de pourvoir à leur consommation personnelle, soit aux administrations de l'Etat et des communes, aux établissements et sociétés coopératives de consommation, aux institutions d'intérêt public et autres de même genre, nommés dans l'alinéa 2, n. 1, de l'art. 1er de l'arrêté du 26 juillet 1916 réglant le commerce du beurre. (Bull. off. des lois et arr., p. 2459).

Dans le cas où un producteur serait totalement ou partiellement empêché d'effectuer ses livraisons obligatoires, il en devra exposer les motifs, d'une manière plausible, au commissaire civil compétent.

Art. 4. — Si le beurre n'est pas livré à l'amiable, il pourra être exproprié au profit du Buttervertriebsverband (Fédération nationale des unions professionnelles de marchands et producteurs de beurre) à un prix inférieur de 10 p.c. au prix maximum.

Art. 5. — Il est interdit aux producteurs et aux marchands de se créer une réserve de beurre. Les réserves dont les producteurs et marchands disposent à présent seront saisies à partir du 1er septembre 1916 afin d'être mises dans le commerce. Les producteurs et marchands devront déclarer, le 10 septembre 1916 au plus tard, au commissaire (Staatskommissar) du Buttervertriebsverband, à Bruxelles, les réserves qu'ils auront encore à la date du 1er septembre 1916. (Les déclarations devront être adressées au Staatskommissar des belgischen Buttervertriebsverbandes, à Bruxelles). Tout producteur ou tout marchand est obligé de permettre au Buttervertriebsverband (Fédération nationale des unions professionnelles de marchands et producteurs de beurre) d'acheter les réserves de beurre au prix maximum fixé.

Art. 6. — Le chef de l'administraiton civile est autorisé à réglementer soit pour tout le territoire du gouvernement général, soit pour les diverses provinces, par dérogation aux dispositions de l'arrêté du 16 juillet 1916 (Bull. off. des lois et arr., p. 2411), les prix fixés pour les producteurs de beurre; il pourra, en faveur du producteur, établir un supplément de prix pour le beurre de laiterie portant une marque officielle de contrôle.

Art. 7. — A partir du 4 septembre 1916, tout transport de beurre au delà des limites de la commune où ce beurre a été produit ne sera autorisé qu'en vertu d'un permis de transport officiel.

Art. 8. — Outre les mandataires de la police, les personnes ayant reçu un mandat *ad hoc* du commissaire du Buttervertriebsverband ont le droit de pénétrer dans les locaux où l'on fabrique, conserve ou offre en vente les produits de l'industrie laitière et de procéder à l'inspection des dits locaux. Elles peuvent également exiger qu'on leur montre les livres de commerce, les factures et les autres pièces écrites usitées dans les relations commerciales, et sont autorisées à en prendre connaissance.

Art. 9. — Les infractions aux dispositions précédentes ainsi qu'à l'arrêté du 16 juillet (Bull. off. des lois et arr., p. 2411) et à l'arrêté du 26 juillet 1916 (Bull. off. des lois et arr., p. 2459) seront punies soit d'une peine d'emprisonnement de 8 jours à 6 mois et d'une amende de 26 à 500 fr. soit d'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre. En outre, on pourra prononcer la fermeture temporaire ou définitive des exploitations dans lesquelles une infraction au présent arrêté aura été commise. De plus, on pourra également prononcer la confiscation de la marchandise.

Les chambres correctionnelles des tribunaux belges de première instance sont compétentes pour juger les dites infractions.

L'article 11 de l'arrêté du 16 juillet 1916 ainsi que les articles 4 et 5 de l'arrêté du 26 juillet 1916 sont abrogés.

Art. 10. — Le chef de l'administration civile est chargé de l'exécution du présent arrêté. En vue d'assurer son application régulière, il pourra prendre des dispositions réglementaires et publier, notamment, des principes généraux concernant la consommation du beurre.

Bruxelles, le 22 août 1916.

Der general gouverneur in Belgien.
Freiherr von BISSING, generaloberst.

AVIS. — En exécution de l'article 6 de l'arrêté du 22 août de Son Excellence le gouverneur général, concernant la réglementation du commerce du beurre (Bull. off. des lois et arr., p. 2562), le présent avis est porté à la connaissance de tous les intéressés :

Le prix de vente que le producteur pourra exiger (prix régulateur) pour le beurre crème provenant d'une laiterie, ayant au plus 18 p.c. de matières étrangères au beurre pur et portant une marque officielle de contrôle, est, jusqu'à nouvel ordre, fixé à 6 fr. le kilo livré franco à Bruxelles, y compris l'emballage usuel.

Bruxelles, le 24 août 1916.

Der Verwaltungschef
bei dem Generalgouverneur in Belgien,
In Vertretung, Freiherr von LUTZ.

TRIBUNAL MILITAIRE DE LA PROVINCE DE NAMUR. — **Ont été condamnés :**

Le serrurier Maurice Abraham, de Jambes, à 10 jours d'arrêts forcés pour avoir tapagé dans la rue après 10 heures du soir.

Jules Colinet, de Hanzinne, pour avoir caché un Belge, qu'il croyait déserteur, à 2 mois.

Alfred Debauche, d'Aische-en-Refail, à 2 mois parce qu'il ne possédait pas de carte d'identité, parce qu'il s'est soustrait au contrôle des autorites allemandes et enfin pour avoir expédié des lettres en écartant la poste allemande.

Le cultivateur Maximilien Pester, d'Oret, à 50 marks, parce qu'il fut trouvé possesseur de 21 cartouches de chasse et de quelques cartouches françaises.

Le voiturier Théodore Quairiat, de Suarlée, à 100 marks ou 20 jours, pour avoir évalué avec intention sa récolte de cette année à un montant inférieur de la moitié à la somme réelle.

Désiré Lambert, de Chooz, à 15 ans de travaux forcés; Emile Gotz, de Givet, à 12 ans; Lesain, de Givet, à 4 ans; Guidet, de Givet, à 5 ans; Charles Requette fils, de Soulme, à 4 ans de la même peine; Lambert et Gotz pour trahison de guerre, les trois autres pour les avoir assistés.

Les agriculteurs Léon Damanet, d'Emptinne, à 600 marks, et Frédéric Prignon, de Braibant, à 1000 marks, pour avoir vendu des céréales panifiables, déjà saisies par les autorités.

Ephrem Fiévet, de Boninnes, à 50 marks parce qu'il fut plusieurs fois rencontré à vélo sans permission hors de la localité.

Dr Mabille, médecin, à Dinant, 50 marks, pour ne pas avoir signalé son auto aux autorités.

Jean-Baptiste Van Ophalvens, de Vedrin, à 16 jours, parce qu'il s'est soustrait au contrôle et pour avoir été rencontré à minuit 30 dans la rue sans avoir une permission.

La marchande de beurre épouse Sidonie Collin, de Namur, à 20 marks ou 4 jours, pour avoir vendu un quart de beurre à 1 fr., en dépassant ainsi le prix maximum d'au moins 0.30.

Jean-Baptiste Denis, d'Emines, à 20 marks ou 4 jours, pour avoir délivré un duplicata de carte d'identité sans en avoir demandé l'autorisation du bureau des passe-ports à Namur.

Léon Simon, sans domicile fixe, à 14 jours, pour avoir rôdé en Belgique pendant des mois sans posséder une carte d'identité.

VILLE DE NAMUR

Centimes additionnels pour 1917. — *Enquête*

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu la délibération du Conseil communal, en date du 16 août 1916, décidant de maintenir au taux de l'année courante le nombre des centimes additionnels aux impositions de l'Etat à percevoir en 1917, c'est-à-dire :

a) Pour faire face aux dépenses générales et indépendamment des centimes additionnels aux taxes de l'Etat sur les bénéfices et produits réels, sur les automobiles et sur les spectacles cinématographiques : 150 centimes additionnels au principal de la contribution foncière; 150 centimes additionnels au principal de la contribution personnelle; 25 centimes additionnels au principal du droit de patente;

b) Pour l'entretien et l'amélioration des chemins vicinaux : 15 centimes additionnels au principal de la contribution foncière; 15 centimes additionnels au principal de la contribution personnelle; 15 centimes additionnels au principal du droit de patente;

Décide :

Le maintien des centimes additionnels dont il s'agit est soumis, conformément à l'art. 75 de la loi communale, à une enquête qui sera ouverte à partir de la date du présent avis pour être clôturée le 4 septembre prochain, à midi. Pendant ce laps de temps, les intéressés pourront adresser leurs réclamations au Collège échevinal. Ces réclamations seront, le cas échéant, examinées par le conseil communal qui appréciera la suite qu'il conviendra de leur donner. En l'absence de réclamation, le dossier sera, éventuellement, transmis directement à l'autorité supérieure pour approbation.

Namur, le 23 août 1916.

Par le Collège :
L'Echevin ff. de Bourgmestre, J. HAMOIR.
Le Secrétaire communal, CAUCHIE.

NECROLOGIE

— On nous prie d'annoncer la mort de *M. Isidore DUCHÊNE*, époux de Mme Julie MOUYARD, pieusement décédé à Tamines, à l'âge de 59 ans, administré des Sacrements.

Le service, suivi de l'inhumation, sera célébré en l'église St-Martin, à Tamines, samedi 2 septembre, à 11 heures.

— Un service aura lieu à la Cathédrale Saint-Aubain pour le repos de l'âme de *M. Félix HOUBA*, le samedi 2 septembre, à 11 ½ heures.

Les amis et connaissances qui ne recevraient pas de lettre de faire part sont priés de considérer cet avis comme en tenant lieu.

— Pour le repos des âmes des jeunes soldats de Bomel, *Georges CREVECOEUR, Joseph CHAINIAUX, Gustave DECHAMPS, Charles GERARD, Emile LECOMTE*, morts au champ d'honneur, la jeunesse de Bomel fera célébrer un service solennel le lundi 4 septembre, à 11 h., en l'église St-Joseph, à Namur. Une phalange d'artistes, sous la direction de M. Charles Abras, avec le bienveillant concours de M. Franz Piettain, exécutera des morceaux de choix. Allocution par M. l'abbé Renier, professeur à l'Institut St-Louis.

— *La famille FERRARD-REULIAUX*, de Sart-Bernard, fera chanter le lundi 4 septembre, à 11 heures, un service anniversaire pour le repos de l'âme de leur regretté fils, *Auguste*, élève du Collège N.-D. de la Paix.

— La messe anniversaire pour le repos de l'âme de *M. Eugène BERTHO*, adjudant, aura lieu à Andoy le lundi 4 septembre, à 11 heures.

— La messe anniversaire de *Mme Clémentine RIHOUX*, veuve de M. Joseph BRONCKART, aura lieu lundi 4 septembre, en l'église d'Flavion.

— On annonce la mort de *Marie-Joachim-Auguste-Paul, comte d'URSEL*, décédé en son hôtel de la rue du Luxembourg, à Bruxelles.

Né à Bruxelles le 9 février 1857, il avait épousé à Bruxelles, le 23 février 1883, Emma-Louise-Marie-Charlotte, comtesse de ROUILLE. Huit enfants sont issus de ce mariage.

— On annonce de Batavia la mort du *docteur FABER*, chef du « Laboratoire Treub » des Indes néerlandaises. Le savant a succombé à une attaque de choléra.

Tombola de l'Œuvre « Marie-José »

Numéros gagn.	des lots	Numéros gagn.	des lots	Numéros gagn.	des lots	Numéros gagn.	des lots	Numéros gagn.	des lots
1261	463	2173	444	3059	469	1495	247	6007	479
8034	126	3700	405	8032	337	218	77	2394	226
3547	471	7475	71	6647	215	5651	151	7350	196
1434	194	5281	100	4099	101	6939	167	7232	266
5046	115	1076	94	4101	206	1531	359	6846	437
2310	8	182	175	2531	209	6587	473	1090	141
3447	25	4464	176	7739	418	4946	234	2023	5
718	362	703	147	985	39	5317	120	7075	313
3457	13	8011	103	5473	114	7780	335	6517	190
3864	214	2295	239	4192	96	4125	132	638	4
1322	477	4270	363	7280	189	2127	84	1371	155
1683	57	2320	107	1696	447	5225	478	2088	386
4661	312	639	451	3793	384	543	232	6166	256
3170	459	2872	467	7884	452	668	2	4605	311
4380	396	1018	216	1835	211	2906	304	3932	457
1179	6	6685	173	4806	465	4836	54	1686	460
2246	476	1947	150	3823	116	571	333	3727	27
2975	433	1769	41	1461	1	411	128	1951	93
1053	179	1967	244	5231	250	5625	198	4873	110
5171	148	1653	448	1481	223	1192	237	2763	355
2363	106	4292	264	939	238	619	127	851	411
4261	436	3584	277	3906	416	7900	146	3333	135
938	191	7004	225	1230	302	4072	351	1637	400
1781	70	4944	275	1425	287	4294	186	7948	44
2117	233	6200	19	1959	124	3843	285	383	183
1471	348	6447	55	2324	298	5544	33	6612	34
2503	380	6728	53	4323	43	2110	80	4117	357
1127	14	1822	210	637	113	723	439	725	315
1069	227	5760	111	5181	59	5994	18	553	73
5640	371	6837	326	867	42	2419	152	5452	192
3339	317	6459	395	1957	383	1350	445	3359	262
3298	366	853	144	2	284	1078	425	4063	345
4197	29	2818	129	3143	406	2652	271	2676	408
5227	68	8008	15	2070	224	2700	75	1155	204
1109	22	3825	76	4120	193	688	26	1083	288
1881	464	1174	105	6556	299	5269	177	8016	65
2379	428	15	325	2740	336	7077	10	7918	30
1484	50	6634	462	6226	97	420	282	635	28
603	475	5468	342	5891	248	490	377	2370	283
6736	90	5905	397	2209	82	4126	347	5549	301
4899	220	1508	246	1202	393	2356	255	5409	360
7602	241	1877	157	2239	205	929	300	7457	60
2492	3	4404	228	488	279	5025	403	7786	391
6102	9	3565	328	4518	402	4272	222	2216	32
496	31	2263	69	1914	16	1845	149	5323	410
4440	67	2298	472	7883	424	2575	102	3061	390
5509	197	2192	159	7502	74	2062	98	3877	62
786	367	2044	358	6778	297	196	123	856	86
5966	180	1824	121	4426	24	3058	49	7825	294
2300	387	1482	130	422	219	2337	293	393	229
1642	129	2313	286	3240	460	973	52	7407	301
1968	240	1049	289	240	145	3035	161	2822	259
3088	365	910	131	1865	354	4822	170	3664	72
5009	230	1610	35	2194	109	3616	138	7971	401
4298	273	1020	430	5392	104	2020	156	2657	7
3045	450	7024	160	2336	36	5868	178	7613	265
3107	51	2614	108	3039	203	2323	112	6814	449
1084	187	1592	218	4747	190	3739	454	2359	38
5121	455	8100	154	894	376	2297	352	581	117
510	249	5315	92	417	415	1821	251	1304	343
5210	454	81	453	1533	480	2498	458	7788	468
2158	456	8070	142	1798	474	5483	461	1325	63
286	446	2082	470	1016	200	4403	245	5542	172
8069	207	2306	165	5366	23	2208	388	5056	88
4051	417	6944	201	2940	20	6157	95	6084	291
868	166	516	213	5830	12	1400	169	19	45
912	46	426	443	1205	236	4648	422	980	40
1040	269	5051	278	3523	308	2799	322	2746	163
4043	316	1311	341	3348	162	700	295	3392	217
3781	270	1871	66	3603	85	1739	338	6625	331
1144	185	6550	414	680	153	5341	327	3750	310
4878	329	2621	318	4949	319	3859	61	4354	11
2074	221	535	212	924	346	2449	438	3291	257
4807	423	6112	56	820	184	4715	21	2212	372
1619	307	3149	260	2123	99	1283	261	248	243
5996	252	4332	443	1492	330	1910	195	217	37
1512	394	444	389	2352	434	93	181	2687	168
365	171	3677	48	5160	136	3925	435	2343	440
6613	87	27	292	7587	432	459	119	114	382
3654	431	2157	231	1530	189	2346	158	2805	344
1162	353	50	78	3114	83	4339	470	7224	309
374	332	2601	334	3044	421	118	47	4578	258
7362	174	935	137	4719	91	4794	242	4704	253
7728	373	2143	280	8062	375	1744	350	1247	381
290	268	2512	140	5223	89	6560	134	835	133
313	309	8074	385	5486	81	1168	340	3394	182
7236	409	5555	267	865	324	3962	208	2304	125
1431	17	2022	429	1965	374	4630	404	4420	306
504	321	2309	263	362	392	1271	139	5855	441
2373	290	580	276	3973	368	2864	339	1427	143
8607	278	1059	296	2773	356	682	364	828	407
1944	422	270	64	2832	413	822	274	2020	58
4581	202	4808	412	4502	118	2190	79	4764	164
5707	281	3807	379	5997	323	460	272	5028	427
1867	314	618	419	4209	349	848	398	1666	303
1339	420	418	235	2523	399	826	320	8055	305

Numéros des couvertures :

14	56	280	38	74	34	200	41	461	49
156	13	273	53	281	37	187	10	193	24
3	39	795	15	110	3	2	6	447	40
503	43	191	11	55	30	7	31	188	32
61	54	215	46	509	33	56	35	676	45
59	18	464	17	260	4	276	50	384	52
446	19	519	12	547	36	75	23	439	1
809	7	128	5	141	55	319	2	185	14
105	48	217	26	497	25	160	20	197	22
755	27	117	28	792	47	368	16	554	8
722	9	715	51	1	42	241	29	538	44
242	21								

Tombola offerte aux membres honoraires :

166	9	174	11	156	7	89	12	167	8	165	3
28	2	164	5	153	4	95	1	12	10	18	6

Prière de retirer les lots le plus tôt possible; ils seront délivrés jusque mardi 5 septembre, chaque jour, de 10 heures à 1 heure et de 3 h. à 7 heures.

TERRIBLE ORAGE ET OURAGAN DANS LE CONDROZ. — Pendant la nuit de mardi à mercredi, un orage violent s'est déchaîné sur le Condroz. Tandis qu'une pluie torrentielle fouettait le sol, de gigantesques éclairs déchiraient la profondeur des ténèbres, et les roulements ininterrompus et sinistres du tonnerre donnaient à ce spectacle un caractère plus épouvantable encore. La foudre est tombée sur une maison située à la route de Leumont, à Antheit. La maison fut frappée, une gerbe d'étincelles jaillit, et, en un instant, l'habitation et ses dépendances ne formaient plus qu'un brasier formidable. La famille Noël, qui l'occupait, dut se sauver sans pouvoir rien arracher aux flammes, qui dévorèrent tout. Il fallut même abandonner un porc, des poules, des lapins, une chèvre, qui restèrent au milieu de l'incendie. Lorsque le jour se leva, il ne restait de la maison que des pans de murailles carbonisés. On put sauver une maison contiguë en arrachant la toiture, où le feu, sous la violence du vent, menaçait de se propager. A Huy, route de Waremme, chez Mme Marionex, plusieurs vitres furent brisées par la foudre.

Dans certaines régions du Condroz, c'est un spectacle pénible que celui des ravages causés par l'ouragan. Sur les villages de Perwez, Ohey, Solière, Haillot, tandis qu'une pluie abondante tombait, que l'orage grondait, un cyclone terrible s'abattit. La toiture de l'église de Haillot fut emportée et les débris jetés en partie dans la grande nef, en partie aux alentours; seul, le clocher résista aux efforts de la tempête. A Haillot, à Perwez, une dizaine de toitures furent enlevées, une grange fut renversée, plusieurs meules emportées. Une maison située à la route de Malagne a eu le toit et une partie des murs enlevés. Un très grand nombre d'arbres furent arrachés. A Solière, un sapin de 0.50 de diamètre fut abrisé. A Strée, les toitures ont souffert beaucoup; un tilleul près de trois fois séculaire, situé au lieu dit Gros Tiyou, fut arraché et renversé le long de la grand'route. La partie basse du village de Perwez semble avoir été particulièrement atteinte par le cyclone. Les chemins sont jonchés de débris de tuiles, d'ardoises, de planches; les dommages sont considérables. A Marchin, environ 70 arbres ont été arrachés; la route des Dix-Bonniers au Fourneau était littéralement obstruée. Pendant la nuit, les routes déclives de Saint-Léonard, de la Sarte, des Longs-Thiers, du Thier de Huy, etc., étaient transformées en torrents; les eaux boueuses roulaient d'énormes pierres, des herbes et des pommes de terres emportées par la violence de la pluie de tous les terrains situés au versant des collines.

Sur la voie du Nord, à la hauteur de Corphalie, un amas de terre, de cendres et de pierres obstruait la circulation des trains, qui subirent environ une heure de retard.

A Huy, les dégâts sont relativement peu considérables, si ce n'est un grand nombre de tuiles et d'ardoises emportées, quelques vitres brisées, quelques jardins ravagés. Mais, dans les régions que le cyclone a désolées, les moissons ont énor-

mément souffert; la récolte des fruits, pommes, poires, prunes et reines-Claude est pour ainsi dire anéantie.

Beaucoup de terrains du côté de Solière, Saint-Eutrope, Jallet, etc., ont été inondés. Mercredi matin, la tempête ne semblait point encore apaisée : sous un ciel où chevauchaient des nues sombres et rapides, le vent soufflait dans les rues, y semant des tourbillons de feuilles mortes.

A Dinant

(De notre correspondant)

L'OURAGAN. — Une véritable tempête s'est déchaînée mardi, vers 6 h. du soir. Une nuée de grêlons s'est abattue sur notre ville, occasionnant de nombreux dégâts aux toitures des maisons nouvellement reconstruites et des abris provisoires. A certains endroits, on a vu tomber des grêlons énormes. Les serres ont été particulièrement atteintes. Les coups de tonnerre se succédaient sans discontinuer. Un vent violent a poussé l'orage vers le Nord.

Sur la route d'Onhaye, des arbres ont été déraciné spar le vent. On craint beaucoup que les récoltes non remisées aient trop souffert de cette tempête. Quelques hectares de froment et de grain n'avaient pas encore été fauchés; la récolte d'avoine était encore sur pied. On ne signale aucun accident de personne.

SOLO-SCHLEM. — M. Georges Pirot, de Bouvignes, a fait solo-schlem avec 7 carreaux de quinte haute et 6 trèfles de tierce haute.

LE BEURRE. — Les magasins communaux ont vendu du beurre vendredi dernier à 2 fr. 35 la livre : on estime qu'un service d'ordre devra être établi pour la prochaine distribution; de cette façon on évitera des bousculades dans la cour des magasins communaux.

LES ŒUFS sont très rares; certains fermiers en fournissent, mais à 8 et 9 fr. le quarteron.

LA PECHE. — Ça ne mord pas ! Telles sont les paroles du pêcheur désolé. On ne signale aucune prise extraordinaire, voire même ordinaire.

A Charleroi

(De notre correspondant)

LE PRIX DE LA VIANDE. — On vend, dans les boucheries intercommunales : le bouilli jarret, 1.00, 1.50, 1.80 et 2 fr.; poitrine, 2.00; bouts de côte, raccourci ou plate-côte, 2.20, 2.40, 2.80 et 3 fr.; flanchet avec os, 2.40; grosse côte ou carré de côte, 2.80 à 3.20; rosbeef, romsteack et pièce levée sans os, 4.00; filet et contre-filet, 3.80; entre-côte ou petite côte, 3.80; beefsteack sans os, 2.80 à 4 fr.; bœuf à la mode, 2.80 à 3.50; carbonade flamande avec os, 2.20 à 2.60; viande hachée, 2.00, 2.50 et 3 fr.; graisse de rognon, 3 fr.; dépouille, 1 fr.; le tout à la livre.

UN NOYE. — On vient de retirer des eaux du Piéton, à Dampremy, le cadavre d'un nommé Edouard Duchêne, domicilié rue St-Auguste à Marchienne-Docherie.

SIGNALEMENT. — M. Palmers, juge d'instruction à Liége, envoie à la police de Charleroi les renseignements suivants : Le 8 août, deux femmes et un homme ont vendu une cafetière et un plateau en argent pour le prix de 250 fr. à un antiquaire de Liége. Une des femmes a dit s'appeler Anna Meys ou Meyssen et demeurer à Tongres, rue St-Trond, 14. Renseignements pris, cette femme était inconnue à l'adresse indiquée. Le fait qu'elle a donné un faux nom à l'antiquaire permet de supposer que les objets ont été volés. Ils ont été saisis et déposés au greffe du tribunal correctionnel de Liége. Voici leur description : « La cafetière est de style Louis XVI, hauteur 26 centimètres, à 3 pieds, couvercle garni de cannelures et perlé; l'anse, qui est en bois peint en noir, est usagée; le devant de la cafetière est orné d'un écusson avec triangle : 3 oiseaux ou trois flèches, et surmonté d'une tête d'ange. Le plateau mesure 0.31 cent. de diamètre, bords festonnés (marli orné de rocailles), sur 3 pieds. »

EN VERTU D'UN MANDAT D'ARRET du parquet d'Anvers, on recherche un nommé Jean Armirotto, condamné libéré soumis à la surveillance de la police, qui se trouve en état de rupture de ban.

VAGABONDAGE. — Gustave Hembise, né à Montigny-le-Tilleul le 9 février 1853, ouvrier charpentier, libéré le 20 août, vient de se faire reprendre à nouveau par la police pour vagabondage. M. le juge de paix l'a condamné ce matin à un séjour indéterminé dans une maison de refuge du gouvernement.

BELLE RECOLTE. — On a constaté, dans le jardin de M. Joseph Préat, à Marcinelle, que 4 plantes de pommes de terre avaient donné 15 kg.; rien qu'une plante avait 32 tubercules.

PROBITE. — Maurice Mahaux, un jeune homme d'une quinzaine d'années, a trouvé, au magasin de ravitaillement de Marcinelle, un portefeuille contenant 20.75 en billets, qu'il s'est empressé de remettre à la police.

LES MEFAITS DE LA FOUDRE. — Au cours du dernier orage qui a éclaté dans la région de Charleroi, la foudre est tombée sur un poteau téléphonique, rue Léopold, occasionnant des dégâts matériels. Rue Montigny prolongée, elle est également tombée sur l'avant d'une voiture-motrice d'un tram. Aucun accident à déplorer.

A Ransart, la foudre est tombée sur la maison Jules Degrez, chaussée de Fleurus, et ce pendant l'absence de M. Degrez et de sa famille. La cheminée a été renversée et des tuiles du toit enlevées.

A Charleroi, mardi, un violent orage s'est déchaîné, vers 6 heures du soir, accompagné d'une pluie torrentielle et de grêle. L'eau dévalait à torrents la rue de la Montagne. Le vent violent a déraciné de nombreux arbres boulevard Jacques Bertrand. Les rues sont couvertes d'ardoises et de débris de vitres.

GREVE A MANAGE. — Le personnel ouvrier des verreries de Scailmont, à Manage, vient de se mettre en grève pour une question de solidarité, et ce, sans préavis légal. Cette rupture de contrat de travail sera jugée par le conseil de prud'hommes de La Louvière dans le courant de la semaine prochaine.

LA SANTE DE L'ENFANCE. — Le 2 septembre un groupe d'enfants débiles de La Louvière et des environs sera conduit sur les bords de la mer, en Hollande, par les soins des membres du comité hollando-belge.

LES VOLS. — A Gilly, on a volé deux couvertures de lit dans une armoire chez M. Jean Teugels, rue des Grandes-Vallées. Le vol est d'autant plus odieux que ces couvertures avaient été données par des personnes charitables à l'épouse Teugels, qui est malade.

— Le jardin de M. Jules Gillard, chaussée de Fleurus, a reçu la visite de voleurs, qui ont arraché environ 150 kg. de pommes de terre. Un vol analogue a été commis dans la propriété de Mme Vve Théophile Delannoy, rue Pirmez.

— Nous avons rapporté, il y a quelques jours, qu'un vol de couvertures en cuivre de bonbonnes avait été commis à la gare de Gilly (Quatre-Bras), au préjudice de Mme Vve Léopold Frère, de Montigny-sur-Sambre. Elles viennent d'être découvertes chez un chiffonnier de la rue du Louvy, qui sera poursuivi.

NOMINATION. — M. Antoine Henry, secrétaire de police à Charleroi, vient d'être nommé officier de police et inspecteur des denrées alimentaires. Nos félicitations.

ARRESTATION D'UN ESCROC. — Un nommé Louis Fayt, âgé de 15 ans, visitait les communes de Couillet, Loverval et Chamborgneau, se disant soldat français et être en compagnie de six de ses amis, cachés dans le bois de Loverval et à qui il devait procurer à manger. Quand il rencontrait un ouvrier, il implorait la charité pour lui et ses copains; quand c'était un bourgeois, il lui offrait en vente une montre (valant de 4 à 8 fr.), qu'il vendait 80, 90 et jusque 100 fr. Hier, une des victimes de l'escroc le rencontra près de la plaine des manœuvres, à Charleroi, et le désigna à un agent de police. L'agent s'empara de l'individu, qui fut conduit au palais de justice, où M. le juge des enfants l'a condamné séance tenante à être mis en lieu sûr jusqu'à sa majorité.

LE VOL A MAIN ARMEE. — L'instruction à charge de Feys, Mayolé, Gérard et Demines, les marchands ambulants installés dans une roulotte du boulevard Zoé Drion, à Charleroi, a continué hier au palais de justice; elle est à peu près complètement terminée.

A Barbençon, voici comment ces individus ont opéré : ils envoyaient deux individus de leur bande chez les paysans. Ceux-ci se faisaient passer pour soldats français sans ressources et demandaient de l'argent. A peine sortis, les deux autres individus entraient et disaient : « Vous avez reçu chez vous des soldats français, ils vous ont laissé des papiers que vous devez nous remettre. » Les paysans protestaient. Alors ils obligeaient ceux-ci à leur donner les clefs des meubles. Quand ils refusaient, ils les menaçaient d'un revolver. Une fois en possession des clefs, ils fouillaient tous les meubles et s'emparaient de l'argent qui s'y trouvait. Plus de 12,000 fr. ont été ainsi dérobés.

Ces bandits comparaîtront prochainement devant la Cour d'assises du Hainaut.

L'orage de mardi. — De Châtelineau, on nous signale que, sur la route de Presles, plusieurs gros arbres ont été déracinés; la toiture du café enseigné « Aux Sinistrés » a été enlevée par le vent, ne causant heureusement aucun accident de personne. Un peu partout, des tuiles ont été emportées; les arbres fruitiers ont beaucoup souffert.

— A Marchienne-au-Pont, la foudre est tombée sur les fils de l'éclairage électrique entre la rue du Moulin et la briqueterie Jacquet. Ce quartier a été privé de lumière jusqu'à 10 h. du soir.

Les vols. — A Charleroi-Nord, des voleurs se sont introduits la nuit dans le jardin de M. Hyppolite Stache, et y ont volé des choux blancs et rouges. Chez M. Louis Wagner, sentier de Lodelinsart, on a dérobé quantité de pommes de terre.

— A Dampremy, des maraudeurs se sont introduits dans le jardin des Sœurs de la Providence et y ont fait main-basse sur 50 kilos de pommes de terre.

— A Mont-sur-Marchienne, 60 plants de pommes de terre ont été volés, rue des Carrières, dans le jardin des époux Robert.

— A Jumet, malgré la surveillance des patrouilles, la série des vols continue. MM. François Libotte, Oswald Quinet, Georges Bertiaux, Jules Henrot, et Simon Brismé ont eu leurs plantations ravagées par les voleurs.

— A Pont-de-Loup, place Ferrer, on s'est introduit la nuit, par escalade et effraction, dans la remise de M. Léopold Wathelet. Des lapins, pour une valeur de 50 fr., ont été volés.

Houdeng-Gœgnies. — Viennent d'avoir lieu en cette commune, au milieu d'un grand concours de monde, les funérailles d'un de nos braves soldats invalides, Georges Wasmes, de la compagnie de forteresse, âgé de 35 ans, marié et père de famille.

Ransart. — Marie Raps, âgée de 18 ans, arrêtée jeudi matin par la police pour vagabondage et mendicité, a été condamnée, par le juge de paix du canton de Gosselies, à deux années de détention dans une maison de refuge du gouvernement.

Cour d'assises du Hainaut. — *Le crime d'Ecaussines.* — La Cour d'assises du Hainaut aura à statuer, le 18 septembre prochain, sur le cas de Nestor-Joseph Petiau, dit Hector, négociant en fer à Ecaussines-d'Enghien, accusé d'avoir provoqué la mort par immersion de Marthe-Marie Sevrin, repasseuse, âgée de 18 ans et demeurant à Ecaussines-d'Enghien. Plus de 300 témoins seront entendus dans cette affaire.

CHRONIQUE SPORTIVE

Balle et foot-ball

Namur, rue Notre-Dame, près du pont de Jambes. — Dimanche 3 septembre, à 11 h., grande lutte de jeu de balle entre deux parties de Namur; à 3 h., Antoine-Martin contre la partie Neuville.

A partir de ce jour, on recevra les inscriptions pour un concours prochain entre huit fortes parties. Tout joueur, de n'importe quelle catégorie, peut se faire inscrire.

Jambes. — Jeu de balle, place de la Gare du Nord. — Dimanche 3 septembre, 2e journée du grand concours organisé au profit de la goutte de lait « Cantine maternelle Elisabeth » : à 11 h., finale du 1er tour entre les parties Salpétrier-Thirionnet contre Warnont-Didier; à 2 h., 1re lutte du 2e tour entre les parties St-Servais (Jokel) contre Flawinne (Pigneur); à 4 h., 2e lutte entre Sonvaux-Culot contre la partie gagnante de la lutte de 11 h.

St-Servais, plateau de Berlacomine. — Dimanche 3 septembre, à 2 h., 4e et dernière journée éliminatoire du concours de petite balle. Aux prises : Vedrin (Camps frères), Namur (Delory-Arnould) et St-Servais (Pire-Delaet).

St-Servais, place Chapelle. — Dimanche 3 septembre, à 10 ½ h., grande décision : Montagne-St-Marc (Volcher) contre St-Servais (Van Ackter); à 3 h., Beau-Vallon (Dandumont) contre St-Servais (Nicolas); à 5 h., la partie gagnante contre St-Servais (Gilles).

Moulin-à-Vent (Bouges). — Dimanche 17 septembre aura lieu un concours de jeu de grosse balle pour 2e et 3e catégories au local (café Armand Naniot). Le droit d'inscription est fixé à 2 fr. 50 par partie. Le tirage se fera le dimanche 10 septembre, à 5 heures.

Annevoie. — Résultats des luttes du 27 : La Royale 10 contre Arbre 7; La Rainette 4 contre Lustin 10; Rivière 6 contre Warnant 10.

Luttes du 3 septembre : Annevoie (les Drûs) contre Rivière; Warnant (Ronval) contre Bioul (Goffioul); Anhée (Plumes) contre Hun (Beaupère).

Namur. — Un match a mis en présence, dimanche, au Stade des Jeux, à la Citadelle, les équipes premières du Cercle Sportif de Marcinelle et du Namur F. C. Marcinelle a remporté la victoire par 4 goals à 0.

Loyers. — Grand tournoi de foot-ball organisé par la Société l'Alliance. Dimanche 3 septembre, séries demi-finales : à 2 ½ h., Namêche-Union II contre Namêche-Meuse II; à 4 h., Namur F. C. II contre Belgrade F. C. II; à 5 ½ h., Namêche-Union I contre l'Invalide Erpent I; à 6 h., Union Sportive Jamboise I contre Namêche-Meuse I.

Temploux. — Dimanche 3 septembre, ouverture officielle du Tournoi-Challenge du Temploux Foot-Ball Sport. Pendant septembre et octobre prochain vont se dérouler, sur le terrain du Temploux F. S., de superbes matches qui surpasseront en beauté et en ardeur tout ce qui s'est vu jusqu'à présent dans la région namuroise, vu la qualité des équipes en lice et la valeur des trophées à conquérir.

Il nous revient, en outre, que l'organisation sera impeccable, le terrain étant aménagé tout spécialement pour se prêter aux grandes luttes qui vont s'y produire et les organisateurs n'ayant reculé devant aucun sacrifice pour assurer la régularité.

Voici le calendrier des matches de septembre : dimanche 3, à 2 h., St-Gérard F. C. I contre C. S. Taminois I; dimanche 17, à 3 ½ h., Wallonia Association I-Albert-C. Leuze I; dimanche 24, à 3 ½ h., C. S. Namurois I-Temploux F. S. I.

Fosses. — Foot-ball. — Dimanche 3 septembre, à 2 h., match amical entre les fortes équipes : Denée F. C. et Fosses S. C. I. A 3 ½ h., ouverture du championnat réservé aux équipes de 2e division d'Entre-Sambre-et-Meuse; on y verra en ligne Bioul F. C. et Fosses S. C. II.

Dinant. — Albert-Club, de Dinant, a battu Leffe (juniors) par 1 goal à 0. L'équipe vaincue a lancé un défi aux vainqueurs pour dimanche prochain.

Yvoir. — Malgré le temps pluvieux, les équipes de Neffe et Scarabée, d'Yvoir, sont sur le terrain. Après 3/4 d'heure de match, les joueurs doivent quitter le jeu, la pluie continuant à tomber de plus en plus fort. Yvoir a marqué 2 goals et Neffe 1; le 2e time se jouera dimanche prochain.

FAITS DIVERS

Les vols à Bruxelles. — Au cours de la nuit, des escarpes se sont introduits dans les magasins et ateliers de M. Corneille N..., sis rue de la Poterie, et en ont enlevé environ 300 kilos de cuir valant 18,000 francs. Le propriétaire, qui habite chaussée de Mons, n'a constaté le vol qu'au matin à l'ouverture des bureaux. La police, aussitôt prévenue, a ouvert une enquête qui a permis d'établir que le vol a été commis entre 3 et 4 heures du matin. Le signalement de deux individus que l'on a vu rôder autour de la maison a été donné par une voisine.

— Entre 6 et 8 heures du soir, on s'est introduit dans la chambre de Mme M. A..., domiciliée boulevard du Hainaut. On lui a volé une somme de 400 francs.

— Mercredi soir, des cambrioleurs ont exploré le magasin de Mme L..., épicière, établie Grande rue au Bois, à Schaerbeek. Ils ont fracturé les meubles dans les pièces du rez-de-chaussée et en ont enlevé une somme de 1,000 francs environ, une montre et une chaîne en or, du linge, 20 kilos de café et 15 kilos de chocolat.

— Des cambrioleurs ont volé, mercredi soir, chez M. D..., un négociant de la rue des Perdrix, des bijoux, du linge et des vêtements.

— Mercredi, dans la nuit, des voleurs ont pénétré dans la villa de M. L..., avenue des Tilleuls, à Uccle, et y ont volé toutes les poules, ainsi que les outils du jardinier.

— Dans le courant de la nuit de jeudi, des malfaiteurs se sont introduits dans la demeure des époux B..., rentiers, domiciliés chaussée d'Alsemberg. Ils ont fracturé le coffre-fort et en ont enlevé une somme de 1,100 francs en billets de banque, 100 en pièces d'argent; cinq obligations de la Ville d'Anvers; huit obligations de la Dette belge; une obligation de 500 francs de la Société anonyme des Chemins de fer Economiques et une action de la Société des Hauts-Fourneaux d'Athus-Grivegnée de 500 fr.

— M. D..., employé communal, demeurant rue Rogier, à Schaerbeek, qui avait pris place sur le tram, place de la Bourse, mercredi soir, a été la victime d'un pickpocket qui lui a volé sa montre et sa chaîne en or.

Acte de banditisme. — Mme Marie V..., demeurant rue de Cologne, à Schaerbeek, en revenant de la ville, mercredi soir, a été attaquée par un individu, âgé de 40 à 45 ans, qui lui a arraché la petite sacoche qu'elle tenait à la main et dans laquelle se trouvaient une somme de 450 francs et des bijoux pour une valeur de 300 à 400 francs, puis il a pris la fuite.

Une bonne prise. — M. Samyn, officier de police à Ixelles, vient de mettre la main sur des voleurs de plaques en cuivre. Surpris par l'agent de police Werkhop, à 2 h. du matin, au moment où ils étaient occupés à enlever la plaque qui est fixée sur la porte d'entrée de la maison de M. l'avocat L..., rue du Prince-Royal, les deux voleurs prirent la fuite dans des directions différentes. Après une course assez longue, le policier parvint à arrêter l'un des individus et l'amena devant M. l'officier de police Samyn, au commissariat de la chaussée d'Ixelles. C'était un nommé Pierre L... Habilement interpellé par l'officier de police, il reconnut les vols et dénonça son complice qui a été arrêté peu après.

FAUX MONNAYEURS. — Depuis un certain temps, de fausses pièces de 25 centimes circulaient à Anvers. La police vient de découvrir dans une maison de la rue Large tout le matériel de fabrication. A la suite de cette découverte, un homme et deux femmes ont été arrêtés.

L'assassin de Jaurès. — On mande de Genève que l'assassin de Jaurès ne passera pas en cour d'assises, mais sera enfermé dans un asile d'aliénés, attendu qu'il a été établi qu'il souffrait d'une tare héréditaire.

Une jeune fille belge tuée en Hollande. — Une fois de plus la colonie belge en Hollande est éprouvée par un terrible accident. Mlle Gabrielle Carpentera, jeune Anversoise, réfugiée à Amsterdam depuis la chute de la métropole, avait été invitée par des amis hollandais à passer quelques jours à Worth Rheden, près de Velp.

Samedi, s'étant rendue en bicyclette chez des amis, elle fut prise en écharpe par l'automobile du jonkheer X... au moment où elle débouchait sur la grand'route de Velp. Le choc fut terrible. Mlle Carpentera fut projetée sur la chaussée, où elle resta inanimée, perdant le sang par la bouche et les oreilles. Un médecin, qui passait à ce moment, constata une fracture de la base du crâne. La malheureuse jeune fille, transportée chez elle, expira peu après sans avoir repris connaissance.

Mlle Gabrielle Carpentera avait à peine 20 ans. Ses parents, qui sont à Anvers, ont pu être prévenus télégraphiquement.

ANNONCES

PERDU, 27 août, route Ciney-Trisogne, sacoche en daim. Rapporter contre récompense, M. Jacob, Nettinne-Haversin. 8459

MALONNE

La rentrée, à Malonne même, du pensionnat — section des humanités modernes et de classes préparatoires — est fixée au mardi 3 octobre. 8400

Institut Episcopal St-Victor, Fleurus

I. Ecole moyenne avec section préparatoire et cours supérieurs. Préparation soignée aux carrières industrielles, commerciales et administratives.

En 1915-1916, huit candidats, huit diplômes de géomètre arpenteur devant le jury du gouvernement.

II. Section d'agriculture, sous l'inspection du gouvernement.

En 1915-16, 4 candidats, 4 diplômes.

Reprise des cours le lundi 2 octobre, à 9 h. du matin.

III. Section de mécanique agricole sous l'inspection du gouvernement.

En 1915-16, 8 candidats, 8 diplômes.

Reprise des cours le 11 décembre, à 1 heure.

Externat et demi-pension. 7717

Pour plus amples renseignements et pour les inscriptions, s'adresser à M. l'abbé Delroisse, directeur.

ANDENNE Pensionnat de Demoiselles fréquentant l'Ecole moyenne

Préparation aux écoles normales. De 1910 à 1916, 48 admissions sur 54 récipiendaires.

Rentrée le 28 septembre.

Pour renseignements, s'adr. à Mlle F. Michel. 8255

Etablissement de Carlsbourg

Ecole normale : la session de l'examen d'admission s'ouvrira le mardi, 29 août, à 8 heures du matin.

Ecole agricole : trois années d'études et une section préparatoire. 6906

Pensionnat : humanités modernes, classes inférieures.

La rentrée dans ces 3 sections est fixée au 5 octobre.

Ecole d'Agriculture de l'Etat

A HUY

PENSIONNAT — EXTERNAT

Prospectus franco sur demande au directeur, M. A. Dijon. 7884

Puissante et ancienne société d'épargne et assurances sur vie demande agents dans région agricole. Bonnes rémunérations. Ecrire A. G. 44, bur. du j. 8224

AVIS

Institution de premier ordre accepterait dans chaque **canton agricole** un correspondant y résidant, sérieux, actif, âgé d'au moins 24 ans, ayant loisirs et **très avantageusement connu.** 150 à 200 fr. par mois. **Ecrire**, en indiquant âge et situation, au siège de l'Institution, **148**, boulevard Anspach, **148**, Bruxelles. 6877

ON DEMANDE AGENTS

offrant des gar. sér. d'honorabilité et de capacité, à la Caisse Patronale. Cie d'ass.-accid.-vie, incendie et créd. hypoth., 57, rue de la Régence, 57, Bruxelles. 6441

ON demande d'urgence, pour villa à Uccle, un bon domestique-jardinier, célibataire ou veuf, d'âge mûr, pour vivre seul, en faisant sa cuisine lui-même, dans maison de concierge dépendant de la villa.

Inutile faire offre, si pas homme de confiance, très honnête et muni des meilleures références.

Gages pendant guerre : 85 francs par mois, logé, chauffé et éclairé. 8454

S'adresser à la villa « Mon Repos », 99, avenue du Prince d'Orange, à Uccle-Espinette Bruxelles).

En cas d'offre par écrit, joindre photographie.

FABRIQUE DE SABOTS

environs Namur, demande des ouvriers. Beau bois, bon prix. Ecrire A B. 17, bur. du j. 8463

ON demande, ville province, Dlle au court aunage et confections. Ecrire N. M., bur. du j. 8486

2 instituteurs, diplômés, cherchent place. S'adr. à M. le dir. de l'Institut St-Remacle, à Marche. 8478

Spécialiste préparerait en **particulier** 2 ou 3 jeunes gens à l'examen de dessinateur des ch. de fer ou des ponts et ch**. Prix de gu. Ecr. E. T. P., bur. j. 8488

Homme, sérieux, seul, de confiance, certain âge, dem. place concierge, magasinier ou aide, homme de peine ou analogue, Namur ou environs. Connaît jardinage et arboricult. Se contenterait, pend. la gu., de la nourriture et du logement. Ecr. G. R. T. 64, bur. du j. 8403

Célibataire, 30 ans, meill. réf., se présent. bien, dem emploi quelconque. Ecrire D. D., bur. du j. 8480

Bonne tailleuse, sachant coupe et couture, demande journées. Ecrire rue Basse-Marcelle, n° 9. 8482

Femme de ch.-fille de quart, sacht très bien coudre et repasser, dem. place. Ecrire X. B., bur. du j. 8481

Jeune fille connaissant cuisine bourgeoise cherche place. S'adr. rue Dewez, 58. 8402

Personne, sérieuse, sachant cuisine, demande place. Adr. bur. j. 8469

Fille, ayant bonne éducation, demande place pour aider commerce. Ecr. L. W. bur. du j. 8470

Servante à tout faire, au courant service café-restaurant, cherche place.

S'adr. M. D., rue Bas de la Place, 24 8441

ON demande fille, très sérieuse, sachant cuisine, n° 7, place Saint-Aubain. 8492

ON demande fille à tout faire, 18 à 20 ans, rue des Dames-Blanches, n° 4. 8447

Curé, ayant sa sœur, dem. servante. Adr. bur. j 8487

ON demande servante, n° 15, rue de Fer. 8490

ON demande bonne servante, très propre, connaissant cuisine bourgeoise, et une fille de quart, sacht laver, repasser et coudre, âge 28 à 30 ans, sérieuses références. Mme Steffens, Fooz-Wépion. 8468

On demande jeune fille

de 14 ans environ. Adr. bur. j. 8475

On demande femme à journées

pour la matinée, tous les jours, dimanche compris Adr. bur. j. 8476

On demande servante, sérieuse

munie de bonnes références. Adr. bur. j. 8465

ON demande, pour Bruxelles, servante pour traire vaches et connaissant laiterie. — Ecrire 80, rue Stephenson, Bruxelles. 8440

ON désire acheter d'occasion coffre-fort et piano. — Ecrire ou s'adresser bur. du j. 8357

Personne, sérieuse, disposant de bonnes garanties, cherche capitaux pour étendre affaires. Durée du prêt et intérêt à convenir. Ecr. I. L. C. 1894, bur. j. 8120

ON désire acheter petite quantité d'antimoine pur. Adr. bur. jl. 8186

AVIS On demande à acheter paillettes d'escourgeon, de froment et d'avoine, ainsi que paille seigle, froment, avoine. On fournit les toiles pour loger les paillettes. Au besoin on charge les marchandises à domicile. S'adr. C. Henriette, Leuze-Longchamps. 8433

ON DEMANDE A ACHETER

TERRAINS DE CULTURE

dans les environs d'Heuvy. Envoyer prix par hectare, are ou mètre carré. Ecrire M. J. L., bur. du j. 8452

Dame seule ou Mr âgé trouverait appart. garni ou non, chez dames, 101, rue Henri Lemaître. 7791

J'achète Bronzes or en poudre, 10 fr. le kilo; gomme laque fine orange, 8 fr. 75; gommes arabiques, 5 fr. 50; Borax, 6 fr. 50; gomme adragante, 12 fr.; dextrine, 2 fr.; Bicarbonate de soude, 1 fr. 50; résines, 6 fr.; vernis, 4 fr.; cires, 7 fr. Sollicite offres extrait bois de campêche, mines de plomb; Colles, bichromate et chromate de potasse, et tous produits chimiques. Petites et grandes quantités

Ecrire G. D., rue Liedts, 14, Bruxelles. 7930

BOULANGERS - PATISSIERS CONFISEURS - CHOCOLATIERS

Réunion dimanche 3 courant, Hôtel du Midi, à 3 h. Proposition d'achat de sucre 8472

On désire louer ou acheter

Forte partie rails, croisements et wagonnets, 600mm écartement. Adr. bur. j. 8479

On dem. à louer, à option d'achat,

une locomobile et batteuse ou batteuse seule, système Raze, de 6 à 8 chevaux. Adr. bur. j. 8471

A VENDRE JEUNES LAPINS

Adr. bur. j. 8477

Manège à 2 ou 4 chevaux à vendre

S'adr. 59, avenue Prince Albert. 8464

A vendre harnais et une voiture duc, avec capote et frein, très solide, convenant pour fermiers. A échanger contre paille ou paillettes. S'adr. C. Henriette, à Leuze Longchamps. 8434

A vendre très bon chien policier

dressé à la perfection. — S'adr. Cornet, dresseur, rue Turenne, 26, Charleroi. 8331

Très bon cheval-poney à vendre

S'adr. Alfred Denis, à Wépion. 8435

A vendre, prix avantageux : Tilbury à capote et Breack couvert. Bon état, occasion exceptionnelle. Armand Leloup, à Fosses. 8404

OCCASION

Chambre à coucher en chêne	fr. 120
Chambre à coucher en pitchpin	fr. 85
Salle à manger, lustre, salon, etc.	

Ecrire R. G. M., bur. du j. 8376

A LOUER, 1er étage, dans maison fermée, appartement garni, eau et gaz. Adr. bur. jl 4513

PETITS COCHONS à vendre tous les jours, chez Nestor Poncelet, rue de la Station, à OLLOY. Sur dem., remise à domicile dans un rayon de 25 kilom. 8089

Fagots, déchets de scierie, prix spéciaux pr revendeurs. Thonnart frères, 35, rue Dodane. 5786

ON DEMANDE DES

OUVRIERS EXPÉRIMENTES

d'Usines, Hauts-Fourneaux, Aciéries, Laminoirs, Fonderies, Ajusteurs, Electriciens, d'Ateliers de toutes catégories, Maçons et Maçons de four, Mineurs, Ouvriers d'usines à zinc (Grilleurs et Fondeurs).

De bons et forts Manœuvres

S'adresser : **51, Bd d'Omalius**, NAMUR tous les jours de 9 h. à 1 h. et de 3 1/2 à 7 h.

Se présenter muni de la carte d'identité, carte de contrôle et certificat de moralité. 8397

A VENDRE, ETAT NEUF

Salle à manger Louis XIII et bureau américain chêne; Service de table et à café; Lanterne de vestibule; **Garnitures de cheminée bronze et cuivre massifs**; Glace Henri II chêne et calorifères; Suspension; Tableaux et volumes divers; une statuette; Grand poulailler avec couvert. Tondeuse à gazon. — Adr. bur. j. 8466

Il y a des SAVONETTES à partir de 3 francs la douzaine à la MAISON HOLLANDAISE, 30, rue St Nicolas, 30. (Gros-Détail)

A LIRE

Fabrique de Barattes et Lessiveuses

D. VASSART, à Ligny-Carrières. 8324

FOURNITURES pour bâtiments, serrureries, crémones, grosses taques en fonte, glissières, lanterneaux, clous et pointes en tous genres.

V. MARCQ-GERARD

59, rue des Brasseurs, 59, NAMUR 8462

Denrées Coloniales (Gros-Détail)

Minet-Schmidt, 34, rue Bas de la Place, Namur

Vinaigre d'alcool,	0.30 le litre
Vinaigre de pommes	0.50 »
Vinaigre blanc	0.50 »

Stout, première qualité, 0.40 la bouteille. 8335

Cirage « Immalin », 0.25 la boîte, 0.23 par douzaine.

Jules ARNOULD-DAIX

Matériaux de construction, 128 rue de Bruxelles, Namur

TUILES MULDEN HOLLANDAISES

Importation de première provenance.

Grandes quantités disponibles en magasin. 8355

Tailleurs Voulez-vous, sans peine ni bourse délier, gagner machine à coudre 1re marque? Ecrivez à L. Margot, pl. St-Aubain, Namur. 8467

SEL FIN-FIN OO

7 fr. les 100 kilos, sacs de 50 kilos non facturés. — Sel demi-gros raffiné. — Oscar Genot, à Auvelais. 8333

ECLAIRAGE. Eclairez-vous à la **PETROLINE**

Coût 3 centimes à l'heure. — Sans danger

LAMPES et BECS

VASSART-DROPSY, à Ligny. 8325

TOUTE DAME soucieuse de la fraîcheur de son teint, n'emploie que le

LAIT-CREME : TEINT CLAIR

Th. BAUDOUIN et Fils, Namur

58, rue de Fer, 58

Produit merveilleux détrônant toutes les crèmes et pommades en usage jusqu'à ce jour. Demandez nos spécialités pour les soins de la beauté : Massage électrique, Bain facial lumineux, Pédicure-Manucure, Teinture. 8489

GROS Economie d'argent DETAIL

ECLAIRAGE - BENZOL

Lampe cuivre garantie inexplosible et ne fumant pas. Eclairage 35 bougies, 1 litre par 26 heures, coût 5 cent. l'heure. Mèche invisible. — **Prix avantageux.**

BENZOL, stock disponible

Samedi 2 courant, en Bourse de Namur.

Léon LESSIRE, 418, MALONNE

Dépositaire pour un rayon de 15 kilomètres : CHARLES PIETTE, Saint-Gérard. 8491

Grande Savonnerie Hollandaise

75, rue Bodeghem, 75, Bruxelles-Midi

Seul fabricant des savons de toilette surfin de luxe. ROSE PRINTANIÈRE, VIOLETTE DES BOIS, HELIOTROPE, TOILET SOAP, CRÊME BABY, LA COURONNE, REX, RITA, BAD SOAP, etc.

SAVONS MOUS, à partir de 1 fr. 25 le kilo

SAVONS GENRE SUNLIGHT ET MARSEILLE

Envoi colis échantillon recommandé contre 3 francs.

Gros acheteurs, agents dépositaires sont demandés dans chaque arrondissement ou province.

Conditions très avantageuses. 8330

ENGRAIS CHIMIQUES

POUR AUTOMNE

Superphosphates, Scories basiques, Kaïnite

Engrais composés — **Titre garanti** 8461

Adressez-vous au

Syndicat Agricole Namurois, Jambes

CULTIVATEURS — FERMIERS

Pétrole, 1,000 litres en magasin. — Toiles pour faucheuses. — Pompes à purin à solder. — Tonneaux-brouettes pour jardin. 8361

Comptoir Agricole, 35 rue du Président, Namur.

AROMA et BRASIL

Madame! remplace le café

65 pour cent d'économie

—: MAISON HOLLANDAISE :—

30, rue St-Nicolas, 30 (Gros-Détail)

800 FOURRURES en tous genres

Hermine, Zibeline, Renard blanc, Martre, Putois Kolinski, etc

Joli cover-coat, valeur 59 fr., à	25 fr.
Manteau noir, dernier genre,	15 fr.
Costume-tailleur, jupe large,	25 fr.

PLUMES — PARADIS — AIGRETTES

2,000 corsets, véritable baleine. Manteaux loutre et astrakan véritable. — **Le tout à moitié prix.** — Rue Van Artevelde, 38-40, Bruxelles. La Maison remb. les frais de ch. de f. à ses clients de province. 8459

DIABETE, ALBUMINURIE

Rhumatisme, Névralgies, Goutte

Maladies des reins, vessie

Maladies des femmes

Constipation, anémie, hémorroïdes

Maladies urinaires de toute nature, pr les deux sexes et à tout âge.

Guér. compl. et rapide par extraits de plantes. Docteur Damman, 76, rue du Trône, Bruxelles. — Consult. de 10 h. à 1 heure. Traitement par correspond. Pr cela, envoyer descript. détaill. de la mal. Rép. grat. 8460

LA Crème Karess donne au rasoir sans l'abîmer ni l'user, un fil d'une douceur infinie. Pot, 1.10 par poste. Margot, place Saint-Aubain. 585

LES CACHETS ANTIMIGRAINE

DU Dr SMITH

guérissent en une 1/2 heure migraines, maux de tête, névralgies, influenza, etc. Ne renferment ni antipyrine ni aucun principe nuisible. Ne fatiguent pas l'estomac. Prix : **1 fr. 50.** Dépôt : Pharmacie DIEUDONNE, 133, rue de Fer, NAMUR. 6574

BENZOLITE rectifié pour ECLAIRAGE ET MOTEURS

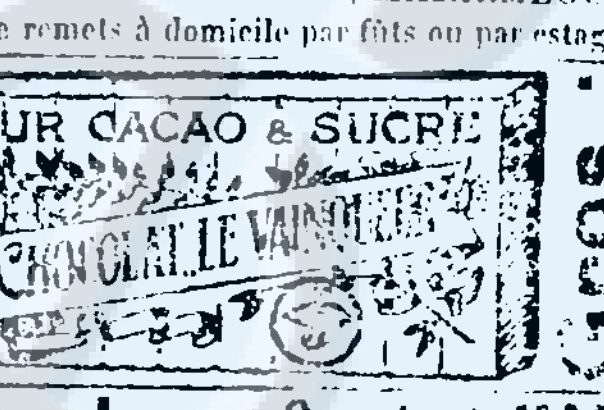
Becs de sûreté pour éclairage à la « Benzolite »

Adressez vos commandes à

M. E. PRUDHOMME

Denrées Coloniales, MARIEMBOURG

Je remets à domicile par fûts ou par estagnon. 8453



Gros : 28, avr du Midi BRUXELLES 8374

Charbons Constant MARLIER

43, boulevard du Nord 43, NAMUR

Prix avantageux pour provisions. Spécialité : menu préparé, 21 fr. le tombereau de 1.20. 7344

Aug. HOSLET

professeur de musique, de solfège, d'instrument, à clavier et à vent d'accordéon avec basse au pied.

21, rue M. Malevez, St-Servais

Bijouterie Orfèvrerie Horlogerie

J. DEBOUGE-LEMINEUR

3-5, RUE BAS DE LA PLACE, 3-5, NAMUR

Grand choix de bijoux or, argent et fantaisie. — Montres suisses. Régulateurs. Reveils. Pendules, etc. Réparations soignées faites dans la maison.

Cours de repoussage des métaux, dirigé par Mlle D. DEBOUGE. Leçons particulières et collectives.

Monture de tous objets en métal repoussés. 6916

MALADIES DE LA PEAU

du cuir chevelu et des voies urinaires

SYPHILIGRAPHIE

Docteur Guillaume WETS

Spécialiste diplômé à la Faculté de Paris

rue Blondeau, 11bis, NAMUR. Téléphone 751

près du Parc et de la chapelle du Rempart

CONSULTATIONS : tous les jours, de 9 à 3 h. 1/4 et de 7 à 9 h. : dimanche de 9 à 2 h. 6391

LAMPES " ZEPHIR "

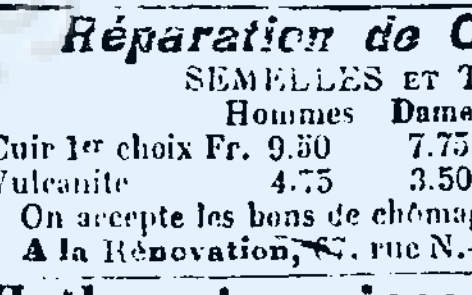
Système perfectionné, remplaçant carbure et pétrole

FACILITE — SECURITE — ECONOMIE

Prix modérés

On demande des agents sérieux.

L. BOTHY, 35-37, avr Prince Albert, NAMUR 8124



SEMOIRS

« SIMPLEX »

Garantis contre risques de guerre

Modèles nouveaux

Ateliers Ed. de Saint-Hubert, à Orp-le-Grand. 6609

Réparation de Chaussures

SEMELLES ET TALONS

	Hommes	Dames	Garçons	Enfants
Cuir 1er choix Fr.	9.50	7.75	6.50	5.00
Vulcanite	4.75	3.50	2.75	2.00

On accepte les bons de chômage.

A la Rénovation, 67, rue N.-D., NAMUR. 7505

Huiles et graisses autorisées

pour faucheuses, moissonneuses, turbines, chariots, moteurs, machines à battre. — Comptoir Agricole, 35, rue du Président, Namur. 4426

BRIDES A SABOTS

E. DOUMONT, à Gerfontaine. 8172

Atelier d'orfèvrerie et ciselure

DINANDERIE ARTISTIQUE

Pièces sur commandes tous styles

C. SNYERS

10, rue du Séminaire, 10, NAMUR

Transformation en dinanderies de vieux chaudrons, bouilloires, etc. — Seule Maison pouvant livrer la véritable dinanderie. 8074

Paiement de coupons belges étrangers et de tous titres remboursables

P. GRAVEZ, agent de change, 29, rue Godefroid, 29, **Namur.** Maison fondée en 1884. **Achat et vente de titres.** 7485

CHAUFFAGE CENTRAL

à eau chaude et vapeur

PLOMBERIE — GAZ — ZINGUERIE

JULES BISTER

8, rue Godefroid, 8, NAMUR

Prix et devis sur demande 7345

Nous avons toutes les semaines

grande partie et disponible : savon brun, très mousseux, 1.75 le kilo; savon blanc, même prix; gr savon Marseille, 2 fr. le kilo; savon en briques gr Sunlight; poudre savon (plusieurs marques); 300 boîtes pudding; moutarde en seaux; café mélangé; huile arachide; allumettes; boîtes conserves d'harengs et de maquereaux; fromage de Bruxelles; papier Riz La +; couque royale; citrons, sel fin raffiné. — **Jeudi et vendredi :** moules parquées, harengs, etc. — Maison de confiance : **53**, rue des Brasseurs, **53**, Namur. 8448

PNEUS D'AUTO ACHAT AUTORISÉ GARAGE DE LA MEUSE WEPION 8154

MALADIES DE L'ESTOMAC

CHIRURGIE GÉNÉRALE

Examen des malades aux **Rayons X**

Traitement sans opération et sans cicatrice

DES GLANDES DU COU

Le Dr Pieters, ex-assistant libre des hôpitaux de Paris et de La Haye, élève du Dr Calot, de Berck-sur-Mer, reçoit chaque matin de 10 à 12 h., à son Institut, rue Saint-Aubain, 13, Namur. 7129

Bâches pour chevaux et camions, en location et d'occasion, vieilles ch. fer, quai Anvers.

CERCLES en bois pour charettes

Comptoir Agricole, 35, r. du Président, Namur. 4427

Eclairez-vous au moyen des

LAMPES à la BENZOLITE

Coût maximum : 0.06 à l'heure, éclairage 20 bougies, lumière blanche, sans fumée.

Grand stock de benzolite

Agent général pour la province de Namur :

Achille MOUFFE, à CHATELET

Dépôt pour Namur et environs :

GEORGES FORTHOMME, à Champion. 7116

... Crèmes ... pour Chaussures

FLOC ET SAPOLI

Les Meilleures

Central des Savons, 8 Rue de Fer, 8 Namur

Le Docteur Léon BAUDHUIN

CABINET DE CONSULTATION

Diplômé de l'Ecole dentaire française de Paris

Tous les jours, excepté le dimanche, pour tout ce qui concerne l'art dentaire.

33, rue Rogier, Namur

PRODUITS ALIMENTAIRES

Société

SQUISITO

Semoule, crème de riz, farine de pois, etc., en vente dans les meilleures maisons d'alimentation. 8405

PRODUITS GARANTIS PURS

TONNEAUX vides en bois et en fer, 500 gros tonneaux de 600 à 1,200 litres; 200 pétroliers pour machine à laver; abreuvoirs pour pâtures en tôle galv. — Comptoir Agricole, 35, rue du Président, Namur. 4425

COUTELLERIE

Maison Boland

FONDEE EN 1840

RUE DE FER, 61 à 69, NAMUR

Aiguisages et réparations tous les jours

Grand choix. Prix avantageux

La Maison n'a pas de succursale. 7866

BOUGIES TOUS GENRES. — Avenue de Belgrade, 7, Namur. 8156

Banque d'Escompte et de Change

NAMUR, 20, rue Godefroid.

HUY-NORD, 4, place Saint-Germain.

DINANT (St-Médard), 2, rampe du Pont.

TAMINES (Station), 2, rue de la Poste.

Prêts sur titres et sur hypothèques. Achat et vente de titres. Vérification gratuite des tirages et paiement des titres remboursables. Paiement au comptant et escompte de coupons non échus ou non payables Caisse d'épargne, 4.80 %. Dépôts 5 %. Rentes viagères aux meilleurs taux. 4318

ARDOISES de FUMAY, tous modèles. Prix franco sur demande : EMILE CLAUTRIAU 34, rue Simons, Bruxelles. 8214

Contrairement aux bruits répandus

LES CABINETS DENTAIRES

PERRIER

19, rue des Jardins, 19, HUY

sont ouverts tous les jours de 8 h. du matin à 7 h. soir

Toutes les opérations aux mêmes prix qu'avant la guerre.

Maisons à Bruxelles, Jette, Waremme, Ciney. 8358

CHAUSSURES EN GROS

Maison Louis MONNIER

88, rue de Balart, 88, NAMUR

GRAND CHOIX DE CHAUSSURES

pour Hommes, Dames et Enfants 7488

AVIS à MM. les bourgmestres et comités de ravitaill. Stock sérieux : café, chocolat, sucre vanillé, pudding, biscottes, sirop, confiture, poivre, sel pour beurre, moutarde, huiles alimentaires, rollmops, sardines, allumettes, bougies, torchons bleu, amidon, cirages, pâtes, laines, savons mou, poudre, toilette, cigares, etc. 8455

IMPORTATION HOLLANDAISE

Avr de Belgrade, 7, près le parc Louise-Marie

CHARBONS

Braisettes. — Charbon de forge. — Menu préparé Bois à brûler

SPÉCIALITÉ D'ANTHRACITES

Maison J. DETRY & J. HENNUY

23, rue Lucien Namêche, 23, NAMUR

Service à domicile. — Gros et détail. 6496

VENTE PAR UN KILO D'ESSAI

Savon mou brun, dur, ancien.

Savon mou brun mousseux.

Savon dur en barres et genre Sunlight. 8362

Comptoir Hollandais, 35, r. du Président, Namur.

AFFECTIONS DE LA PEAU

Dartres — Eczémas — Croûtes de lait Crevasses de mains

Guérison rapide par l'emploi du

BAUME DU Dr TCHARKOFF

Dépôt général : Pharmacie DIEUDONNE, rue de Fer, 133, NAMUR. — Prix *1 fr. 50.* — Franco contre 1 fr. 70 en timbres-poste. 7624

VINAIGRERIE NAMUROISE

L. GODART, 65, Bd du Nord, Namur. — Spécialité de vinaigre, garanti, pour conserves, etc. 7321

Drogueries — Produits chimiques

Fournitures générales pour la **Photographie** aux meilleures conditions

Révélateur, Viro Fixateur **Lux** 7726

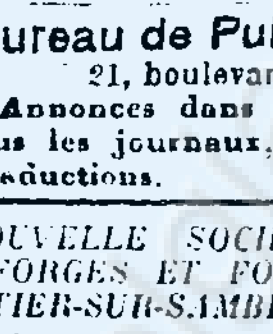
M. Martin-Bury, 52, rue de Dampremy

CHARLEROI. — Remise aux professionnels

Soudure autogène oxy-acétylénique de pièces métalliques de toute nature. Spécialité : remise en état de cylindres, culasses, etc., de moteurs et machines à vapeur. Construction métallique. Poêlerie.

Maison L. DUPUIS-JOIRET

48, rue Lucien Namêche, 48, [illegible] 6830



Bureau de Publicité Michel Citroen

21, boulevard d'Herbatte, NAMUR

Annonces dans l'AMI DE L'ORDRE et dans tous les journaux, sans augmentation de prix. Traductions.

NOUVELLE SOCIETE ANONYME ATELIERS FORGES ET FONDERIES DE ET A MOUSTIER-SUR-SAMBRE.

L'assemblée générale statutaire ne pouvant être tenue à Moustier-sur-Sambre, en raison des difficultés que rencontreraient Messieurs les actionnaires pour s'y rendre au jour et à l'heure fixés par l'article 41 des statuts, le Conseil d'administration, en vertu de l'article 2 des mêmes statuts, a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le mardi 19 septembre prochain, à 2 ½ h. de relevée, au Bureau de la Société, 50, chaussée de Mont-sur-Marchienne, à Marcinelle-Villette.

Ordre du jour :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1915-1916;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires.

Pour être admis à l'assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée : 1. Au Comptoir d'Escompte de la Banque Nationale, à La Louvière; 2. A la Banque d'Outremer, à Bruxelles; 3. Aux Bureaux de la Société, à Marcinelle ou à Moustier-sur-Sambre. 845[illegible]

SANATORIUM DE MONT-DE-GODINNE-s/MEUSE

Société anonyme

Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui se tiendra le 12 septembre 1916, à 11 heures du matin, au siège social, à Mont-sur-Meuse.

Ordre du jour :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2. Approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes au 30 juin 1916;
3. Décharge de leur gestion à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Elections statutaires;
5. Tirage des obligations remboursables en 1917.

Pour assister à l'assemblée les actionnaires devront se conformer à l'art. 26 des statuts. 8134

COMMUNE D'HERMETON-SUR-MEUSE

TRAVAUX PUBLICS

Restauration et agrandissement du presbytère

Devis estimatif : 10,311 fr. 12.

Cautionnement provisoire : 500 fr.

Ouverture des soumissions le mardi 12 septembre 1916, au Secrétariat communal.

Plans, devis et cahier des charges visibles chaque jour au Secrétariat de 9 h. à 15 heures.

Le Secrétaire comm., A. LAMOTTE. 8230 *Le Bourgmestre ff.,* J. FELENNE.

Directeur Propre, Victor DELVAUX, Namur